

Animateur de séance : M. Jean-Charles Guiguen

Secrétaire de séance : M. Philippe Brandy

Membres présents : MM. Philippe Andrieux, Georges Bermejo, Patrick Bourabier, Manuel Pinaud, Jean-Jacques Raboisson, Alain Vedrenne

Membres excusés : MME Véronique Autexier
M. Bruno Renon

**Membre absent
et non excusé :** Néant.

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District).

Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités,
- Civilités,
- Agenda et informations de l'animateur.

2° Sujet(s) « Pour décision »

- 1 : Etude des forfaits,
- 2 : Homologation des rencontres,
- 3 : Tirages des coupes départementales et CR7.

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

4° Questions et informations diverses

1- INTRODUCTION

Accueil : L'animateur remercie les participants de leur présence et excuse Véronique Autexier et Bruno Renon qui lui ont fait part de leurs absences.

Formalité : Le PV N° 11 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions seniors en date du 11/10/2024 est approuvé, sans modification.

Civilités : Néant.

Informations de l'animateur : Néant.

2- SUJET(S) « POUR DECISION »

1- Etude des forfaits et amendes :

Forfait(s) et Amende(s)

CR7 - Poule A

Us Champagne Mouton 2 (1^{er} Forfait)

Amende de **55 euros** (Forfait Championnats D1 à D4 et CR7) en application des Tarifs Généraux 2024/2025

Décision 01 : La Commission valide ce forfait et cette amende

2- Homologation des rencontres :

Décision 2 : La Commission homologue les rencontres des 12 et 13 octobre 2024 (Journée 4) avec les résultats inscrits sur les feuilles de match (FMI), sous réserves des dossiers en instruction auprès des différentes commissions.

3- Tirages des Coupes départementales et CR7 :

COUPE DE LA CHARENTE – CREDIT AGRICOLE – TROPHEE MAURICE BRACHET

33 équipes engagées : AS AIGRE, ALLIANCE FOOT 3B 2, ANGOULEME BEL AIR AS, ANGOULEME LEROY CS 2, BRIE AS, CHAMPNIERS ES 2, CHASSENEUIL 16 US, CHARENTE LIMOUSINE FC 2,

COGNAC FOOTBALL UA 2, CONFOLENTAIS FC, GOND PONTOUVRE GSFP, GRANDE CHAMPAGNE JS, JARNAC SPORTS 2, LA COURONNE CO 2, LA ROCHE RIVIERES FC 2, LESSAC US, LINARS ES 2, MERPINS AS, MONTBRON USA, MORNAC ES, NERSAC FC, PUYMOYEN AS 2, ROULLET FC, RUELLE OFC, RUFFECOIS STADE 2, SIREUIL JS 2, SOY AUX AS, ST BRICE 16 AL, ST MICHEL CS, ST SEVERIN PALLAUD, AS ST YRIEIX 2, ST HILAIRE DE BARBEZIEUX FC, VERDILLE USA.

1^{er} Tour : 1 rencontre avec 2 clubs donnant 1 vainqueur,

2^{ème} Tour : 16 rencontres avec 1 vainqueur du 1^{er} tour et **31 exempts (A)** donnant 16 vainqueurs,

1/8 de Finale : 8 rencontres avec 16 vainqueurs du 2^{ème} tour donnant 8 vainqueurs,

1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,

1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,

Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Calendrier du 1er tour :

1 match avec 2 équipes

La Commission ne procède pas à la constitution d'un groupe géographique mais effectue un tirage au sort parmi l'ensemble des équipes engagées.

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 03 novembre 2024 à 15h00** ou **le samedi 02 novembre 2024 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

Le tirage :

- SIREUIL 2 (D1) – BRIE AS (D1)

Par conséquent, les 31 exempts (A) sont : AS AIGRE, ALLIANCE FOOT 3B 2, ANGOULEME BEL AIR AS, ANGOULEME LEROY CS 2, CHAMPNIERS ES 2, CHASSENEUIL US, CHARENTE LIMOUSINE FC 2, COGNAC FOOTBALL UA 2, CONFOLENTAIS FC, GOND PONTouvre GSFP, GRANDE CHAMPAGNE JS, JARNAC SPORTS 2, LA COURONNE CO 2, LA ROCHE RIVIERES FC 2, LESSAC US, LINARS ES 2, MERPINS AS, MONTBRON USA, MORNAC ES, NERSAC FC, PUYMOYEN AS 2, ROULLET FC, RUELLE OFC, RUFFECOIS STADE 2, SOYAUX AS, ST BRICE AL, ST MICHEL CS, ST SEVERIN PALLUAUD, AS ST YRIEIX 2, ST HILAIRE DE BARBEZIEUX FC, VERDILLE USA.

COUPE DU DISTRICT – CREDIT AGRICOLE – TROPHÉE JACKY DEBRIS

60 équipes engagées : ASC MAYOTTE, ABZAC US, AGRIS SC, ANAIS US, AUBETERRE FC, BERNEUIL SALLES ENT, BOUEX US, BRIGUEUIL FC, CROUIN FC, CHABANAIS FC, CHAMPAGNE MOUTON US, CHANTILLAC US, CHATEAUBERNARD SL, CHATEAUNEUF US, CLAIX AS, CHASSORS CS, ARS ES, ELAN CHARENTAIS ES, ENT FOOT 16, ETAGNAC US, ST CYBARDEAUX FC, GENAC MARCILLAC GOURVILLE FC, FONTENILLE FC, FLEAC ES, FONTAFIE FC, GARAT SERS VOUZAN JS, GENTE LA, GOND PONTouvre AC, HAUTE CHARENTE FC, ISLE D'ESPAGNAC FCC, JSE, LSC FEUILLADE, LUXE CO, MANSLE CR, MONTIGNAC ES, MONTMOREAU AJ, MOSNAC AS, NANTEUIL VERTEUIL ENT, NERCILLAC REPARSAC ES, OFC, ROUILLAC FC, SALLES D'ANGLES AS, SAULGOND ASC, ST AMANT DE BOIXE FC, ST ANGEAU FC, CLAUD SC, ST FRAIGNE FC, ST MAURICE MANOT FC, ST AULAIS CHALLIGNAC, ST ANGOULEME MARTIN US, ST MEME CA, SUD CHARENTE FC, TAIZE AIZY LES ADJOTS, TAPONNAT US, BALZAC US, BANDIAT FOOT US, VARS 16 AS, VILLEBOIS HAUTE BOEME AS, VILLEFAGNAN EFC, VOEUIL AS.

1^{er} Tour : 28 rencontres avec 56 clubs donnant 28 vainqueurs,

2^{ème} Tour : 16 rencontres avec 28 vainqueurs du 1^{er} tour et **4 exempts (A)** donnant 16 vainqueurs,

1/8 de Finale : 8 rencontres avec 16 vainqueurs du 2^{ème} tour donnant 8 vainqueurs,

1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,

1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,

Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Calendrier du 1er tour :

28 matchs avec 56 équipes

La Commission procède à la constitution de groupes géographiques et procède à un tirage au sort au sein des groupes.

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 03 novembre 2024 à 15h00** ou **le samedi 02 novembre 2024 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

Les tirages :

- ASC MAYOTTE (D4) – VARS AS (D4)
- MANSLE CR (D3) – LUXE CO (D4)
- ROUILLAC FC (D3) – ISLE ESPAGNAC FCC (D3)
- ENT FOOT 16 (D3) – NANTEUIL VERTEUIL ENT (D4)
- GENAC MARCILLAC GOURVILLE FC (D4) – CROUIN FC (D3)
- ST CYBARDEAUX FC (D3) – ANAIS US (D3)
- ST MARTIN US (D3) – FONTENILLE FC (D4)
- ST AMANT DE BOIXE FC (D4) – ST FRAIGNE FC (D3)
- BALZAC US (D4) – MONTIGNAC ES (D3)

- ST ANGEAU CS (D3) – ELAN CHARENTAIS ES (D4)
- ST MAURICE MANOT ANSAC (D4) – HAUTE CHARENTE FC (D3)
- ST CLAUD SC (D4) – SAULGOND ASC (D4)
- CHABANAIS FC (D3) – FONTAFIE FC (D3)
- TAIZE AIZIE LES ADJOTS (D4) – BRIGUEUIL FC (D3)
- AGRIS SC (D3) – FEUILLADE LSC (D4)
- ETAGNAC US (D4) – TAPONNAT US (D4)
- EXIDEUIL JS (D4) – CHAMPAGNE MOUTON US (D4)
- CHATEAUBERNARD SL (D4) – NERCILLAC REPARSAC E (D3)
- SALLES D'ANGLES AS (D4) – GENTE LA (D3)
- ST AULAIS CHALLIGNAC (D4) – COURBILLAC OFC (D4)
- CHASSORS CS (D4) – ARS ES (D4)
- MOSNAC AS (D4) – ST MEME CA (D4)
- VILLEBOIS HTE BOEME AS (D4) – FLEAC ES (D3)
- FC AUBETERRE (D3) – CHANTILLAC US (D4)
- US BANDIAT FOOT (D3) – AC GOND PONTOUVRE (D3)
- US BOUEX (D3) – CHATEAUNEUF US (D3)
- CLAIX AS (D3) – JS GARAT SERS VOUZAN (D3)
- ENT BERNEUIL SALLES (D4) – AJ MONTMOREAU (D3)

Par conséquent, les 4 exempts (A) sont : ABZAC US, SUD CHARENTE FC, VILLEFAGNAN EFC, VOEUIL ET GIGET AS.

COUPE DES RESERVES - CREDIT AGRICOLE – TROPHEE PIERRE LABONNE

63 équipes engagées : AGRIS SC 2, AIGRE AS 2, ALLIANCE FOOT 3B 3, ANAIS US 2, ANGOULEME BASSEAU JS 2, ANGOULEME BEL AIR AS 2, AUBETERRE FC 2, BERNEUIL SALLES 2, BOUEX US 2, BRIE AS 2, CFC 2, CHABANAIS FC 2, CHAMPNIERS ES 3, CHASSENEUIL US 2, CHATEAUBERNARD SL 2, CHATEAUNEUFUS 2, CHARENTE LIMOUSINE FC 3, CLAIX AS 2, CONFOLENTAIS FC 3, ELAN CHARENTAIS ES 2, FLEAC ES 2, FONTAFIE FC 2, GARAT SERS VOUZAN JS 2, GENTE LA 2, GOND PONTOUVRE AC 2, GOND PONTOUVRE GSFP 2, GRANDE CHAMPAGNE JS 2, HAUTE CHARENTE FC 2, ISLE D'ESPAGNAC FCC 2, JARNAC SPORTS 3, LA COURONNE CO 2, LA ROCHE RIVIERES FC 3, LESSAC US 2, LINARS ES 3, MANSLE CR 2, MONTBRON USA 2, MONTIGNAC ES 2, MONTMOREAU AJ 2, MORNAC ES 2, MOUTHIERES SC 2, NERCILLAC REPARSAC E 2, NERSAC FC 2, PUYMOYEN AS 3, ROUILLAC FC 2, ROULLET FC 2, RUELLE OFC 3, RUFFEC STADE 3, SIREUIL JS 3, SOYAUX AS 2, ST ANGEAU CS 2, ST BRICE AL 2, ST FRAIGNE FC 2, ST MICHEL CS 2, ST SEVERIN PALLUAUD 2, ST YRIEIX AS 3, ST HILAIRE FC 2, ST MARTIN US 2, SUD CHARENTE FC 2, TAIZE AIZY LES ADJOTS 2, US BANDIAT FOOT 2, VERDILLE USA 2, VINDELLE ASFC 2, VOEUIL AS 2.

1^{er} Tour : 31 rencontres avec 62 clubs donnant 31 vainqueurs,

2^{ème} Tour : 16 rencontres avec 31 vainqueurs du 1^{er} tour et 1 exempt (A) donnant 16 vainqueurs,

1/8 de Finale : 8 rencontres avec 16 vainqueurs du 2^{ème} tour donnant 8 vainqueurs,

1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,

1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,
Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Calendrier du 1er tour :

31 matchs avec 62 équipes

La Commission procède à la constitution de groupes géographiques et procède à un tirage au sort au sein des groupes.

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 03 novembre 2024 à 15h00 ou le samedi 02 novembre 2024 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.
En cas de match nul à la fin du temps règlementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).
Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).
Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.
A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

Les tirages :

- ANAIS US 2 (D4) – AS AIGRE 2 (D4)
- ASFC VINDELLE 2 (D3) – AC GOND PONTOUVRE 2 (D4)
- ES MONTIGNAC 2 (D4) – CR MANSLE 2 (D4)

- AS BRIE 2 (D3) – CS ST ANGEAU 2 (D4)
- USA MONTBRON 2 (D3) – ES FLEAC 2 (D4)
- USA VERDILLE 2 (D3) – ROUILLAC FC 2 (D4)
- JS GARAT SERS VOUZAN 2 (D4) – AS PUYMOYEN 3 (D4)
- ES MORNAC 2 (D3) – ES LINARS 3 (D4)
- AS VOEUIL 2 (D4) – JS SIREUIL 3 (D4)
- AS SOYAUX 2 (D4) – US BOUEX 2 (D4)
- ES CHAMPNIERS 3 (D4) – FC NERSAC 2 (D3)
- OFC RUELLE 3 (D3) – US ST MARTIN 2 (D4)
- JS ANGOULEME BASSEAU 2 (D3) – AS CLAIX 2 (D4)
- CO LA COURONNE 2 (D4) – GSFP GOND PONTOUVRE 2 (D3)
- AS BEL AIR 2 (D4) – SC AGRIS 2 (D4)
- FC ROULLET 2 (D3) – CS ST MICHEL 2 (D3)
- ST YRIEIX AS 3 (D3) – ISLE ESPAGNAC FC 2 (D4)
- FC ST FRAIGNE 2 (D4) – US LESSAC 2 (D4)

Suite au forfait général de FC ST FRAIGNE 2, US LESSAC est directement qualifié pour le 2nd tour.

- ES ELAN CHARENTAIS 2 (D4) – FC CHABANAIS 2 (D4)
- FC FONTAFIE 2 (D4) – TAIZE AIZIE LES ADJOTS 2 (D4)
- FC LA ROCHE RIVIERES 3 (D4) – US BANDIAT FOOT 2 (D4)
- HAUTE CHARENTE FC 2 (D4) – US CHASSENEUIL 2 (D3)
- STADE RUFFEC 3 (D3) – CHARENTE LIMOUSINE FC 3 (D4)
- JS GDE CHAMPAGNE 2 (D4) – SL CHATEAUBERNARD 2 (D4)
- FS SUD CHARENTE 2 (D4) – ST SEVERIN PALLUAUD ENT 2 (D3)
- GENTE LA 2 (D4) – AL ST BRICE 2 (D3)
- NERCILLAC REPARSAC E 2 (D4) – SC MOUTHIERES 2 (D3)
- AJ MONTMOREAU 2 (D4) – FC ST HILAIRE 2 (D4)
- FC CROUIN 2 (D4) – JARNAC SPORTS 3 (D3)
- ALLIANCE FOOT 3B 3 (D4) – FC AUBETERRE 2 (D4)
- US CHATEAUNEUF 2 (D4) – ENT BERNEUIL SALLES 2 (D4)

Par conséquent, l'exempt (A) est : CONFOLENS FC 3.

COUPE CR7

44 équipes engagées : ABV, ANGOULEME LEROY CS 4, BOUEX US 3, CHABANAIS FC 3, CHAMPAGNE MOUTON US 2, CHASSENEUIL US 4, CHATEAUNEUF US 3, CONDEON REIGNAC, CS CHASSORS 2, ES ARS 2, ENTENTE FOOT 16 2, ETAGNAC US 2, FC GENAC GOURVILLE 2, FC FONTENILLE 2, FONTAFIE FC 3, GENTE LA 3, HAUTE CHARENTE FC 4, ISLE D'ESPAGNAC FCC 4, LA COURONNE CO 3, LA ROCHE RIVIERES FC 4, LINARS ES 4, LSC FEUILLADE 2, MERPINS AS 2, MORNAC ES 5, MOSNAC AS 2, MOUTHIERES SC 3, NERSAC FC 3, PUYMOYEN AS 4, SALLES D'ANGLES AS 2, ST AMANT DE BOIXE FC 2, SC ST CLAUD 2, ST MAURICE MANOT ANSAC 2, ST SEVERIN PALLUAUD 3, ST HILAIRE FC 3, ST MARTIN US 3, SUD CHARENTE FC 3, TAPONNAT US

2, US BALZAC 2, US BANDIAT FOOT 4, VERDILLE USA 4, VILLEBOIS HAUTE BOEME 2, VINDELLE ASFC 3, ENT GARAT DIRAC, AL GUIMPS.

1^{er} Tour : 12 rencontres avec 24 clubs donnant 12 vainqueurs,

2^{ème} Tour : 16 rencontres avec 12 vainqueurs du 1^{er} tour et **20 exempts (A)** donnant 16 vainqueurs,

1/8 de Finale : 8 rencontres avec 16 vainqueurs du 2^{ème} tour donnant 8 vainqueurs,

1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,

1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,

Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

La Commission procède à la constitution de groupes géographiques et procède à un tirage au sort au sein des groupes.

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 03 novembre 2024 à 15h00 ou le samedi 02 novembre 2024 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la C.D.A.

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 10 joueurs maximum sur la feuille de match**

Les tirages :

- US TAPONNAT 2 – USA VERDILLE 4

Suite au forfait général de US TAPONNAT 2, USA VERDILLE est directement qualifié pour le 2nd tour.

- ENT GARAT DIRAC – ASFC VINDELLE 3

- US CHAMPAGNE MOUTON 2 – FC HTE CHARENTE 4

- ENT FOOT 16 2 – FC ST AMANT DE BOIXE 2

- FC FONTENILLE 2 – US MORNAC 5

- FC LA ROCHE RIVIERES 4 – FC CHABANAIS 3

- CS LEROY 4 – LA GENTE 3

- FCC ISLE ESPAGNAC 3 – AS MOSNAC 2

- SC MOUTHIER 3 – US BOUEX 3

- FC NERSAC 3 – AS SALLES D'ANGLES 2

- US CHATEAUNEUF 3 – CS CHASSORS 2

- FC ST HILAIRE 3 – CO LA COURONNE 3

Par conséquent, les 20 exempts (A) sont : US CHASSENEUIL 4, CONDEON REIGNAC, ES ARS 2, ETAGNAC US 2, FC GENAC GOURVILLE 2, FONTAFIE FC 3, LSC FEUILLADE 2, MERPINS AS 2, ES LINARS 4, PUYMOYEN AS 4, SC ST CLAUD 2, ST MAURICE MANOT ANSAC 2, ST SEVERIN PALLUAUD 3, ANGOULEME ST MARTIN US 3, SUD CHARENTE FC 3, US BANDIAT FOOT 4, VILLEBOIS HAUTE BOEME 2, US BALZAC 2, BELLEVIGNE, AL GUIMPS

3- SUJET(S) « POUR INFORMATION »

Compte tenu des conditions météorologiques actuelles, des municipalités ont pris des arrêtés interdisant l'utilisation des installations sportives, provoquant l'annulation de rencontres.

Un point définitif sur les rencontres reportées sera effectué lundi 21 octobre 2024 par le secrétariat du district et des nouvelles dates seront refixées lors de la prochaine réunion de la commission.

4- QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE (S)

1° - Etude des courriels/courriers reçus

- Courriel US CHAMAPGNE MOUTON, du 13/10/2024, Pris note, Pris note.

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 18/10/2024

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°11 du 11/10/2024	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
1	Etude des forfaits et amendes	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
2	Homologation des rencontres	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
3	Tirages des Coupes départementales et CR7	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 23 octobre 2024 à 17h15

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30

L'animateur,
Jean-Charles Guiguen

Le Secrétaire
Philippe Brandy

